

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240313-2024_021-DE

Objet : Versement d'une subvention d'aide à la professionnalisation aux associations commerciales

N° : DCM2024/021

PUBLIÉE LE : 19/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi onze mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 4 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO

ONT DONNÉ PROCURATION :

Angélique GÉNART donne pouvoir à Elise THIRIOT

Benoît REYRE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Florent CARÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Gérald CAHU

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Laila AHADDAR donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Bruno MAUD'HEUX donne pouvoir à Edmond GUILLERY

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

Conseillers en exercice : Présents : 16 - Absents : 3 – Pouvoirs : 10 - Votants : 26

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations ;

La Municipalité a entrepris depuis plusieurs années d'accompagner la professionnalisation de l'encadrement sportif des associations ayant leur siège social à Commercy, selon les critères définis dans le règlement des subventions.

Quatre associations ont transmis un dossier complet et peuvent prétendre à cette subvention pour l'année 2023.

Association	Total des charges retenues en 2023	Montant de la subvention 2023 (50 % des charges)
Ami'Gym	310,68 €	155,34 €
Club Nautique Commercy	9 450,74 €	4 725,37 €
Gym Club 2	972,66 €	486,33 €
Tennis Club Commerzien	1 658,94 €	829,47 €
Total		6 196,51 €

Le montant total des subventions pour ces 4 associations commerciales est de **6 196,51 €**.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** et **DE VERSER** les subventions d'un montant total de 6 196,51 €, aux 4 associations Commerciennes dans le cadre du soutien à la professionnalisation pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'ATTRIBUER** et **DE VERSER** les subventions d'un montant total de 6 196,51 €, aux 4 associations Commerciennes dans le cadre du soutien à la professionnalisation pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessus.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification